



CULTURE

Le ministère de la culture, 50 ans après



MONDES UNIVERSITAIRES

Comment se porte le laboratoire francilien de la LRU?



MÉTIER

Équivalence TP = TD



ENTRETIEN

Avec Michel Fize

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 576 JUIN 2009

e s n e s u p



DOSSIER

snes  p-fsu

Acteurs des métiers administratifs et techniques

PROGRAMME
CASDEN




PROGRAMMER
SON ÉPARGNE
POUR MIEUX
CONSOMMER



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, le CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

 J'épargne.

 Je gagne des Points.

 J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit. C'est ainsi que, sans pousser à la consommation, le CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous sur www.casden.fr ou **CASDEN Direct** au **0826 824 400** (p. 504) (TTC) au tarif national).

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Construire les résistances et les alternatives

→ par Stéphane Tassel, Michelle Lauton

Le scrutin européen a été marqué par une inquiétante abstention populaire, la progression de la droite et l'extrême droite. En France, l'UMP et le gouvernement instrumentalisent, à leur avantage cette aubaine pour légitimer et accélérer leurs contre-réformes: loi Hadopi, loi Bachelot, rapport « Léger » sur la justice pénale... Les suppressions d'emploi, dans le privé et le public, touchent de nombreux foyers et de nouvelles menaces sur les retraites s'annoncent. Après quatre mois d'un mouvement sans précédent, ni l'enseignement supérieur, ni la recherche, n'ont reçu de nouvelle réponse à leurs revendications lors de l'intervention de N. Sarkozy devant le Congrès. Ils semblent écartés du financement des « priorités nationales » de l'emprunt d'état.

Le gouvernement passe en force sur la formation des maîtres et sur les organismes de recherche, notamment le CNRS. Il accélère la restructuration de l'Enseignement supérieur en annonçant pour décembre 2009 le rapprochement des 83 universités et des 225 écoles dans 15 PRES. Il annonce devant le congrès le renforcement du ségrégatif plan « campus ».

À l'issue de quatre mois du mouvement de contestation: quel est le bilan d'étape? Alternant provocations et concessions, le gouvernement a maintenu le cœur de ses visées initiales, mais il a reculé sur certaines. Il a dû revenir sur les suppressions d'emplois dans l'Enseignement supérieur et la Recherche. Il a revu son projet initial de statut des enseignants chercheurs en redonnant au CNU un rôle dans la gestion des promotions et des CRCT. Il a dû concéder des améliorations de carrières: prise en compte des activités doctorales et post-doctorales, améliorations des carrières des professeurs. Il a publié - geste

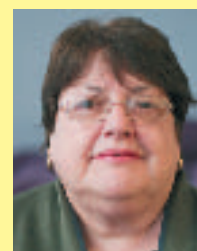
politique - une circulaire modifiant sa conception initiale de la « modulation des services ». Il a été contraint de proposer pour 2010 des dispositions transitoires au processus de « mastérisation ».

Ces résultats sont-ils suffisants? NON !

Esquivant l'affrontement avec la ministre et le gouvernement, certains prétendent « refonder l'université », sur des bases éloignées de notre conception du service public en détournant la communauté scientifique de son objectif de résistance à la loi LRU et au Pacte Recherche. À la différence, c'est en s'appuyant sur les idées générées par le mouvement dans les universités et les IUFM que le SNESUP sera en mesure d'avancer ses propositions pour changer de cadre législatif. Nous devons rester mobilisés et être prêts à relancer l'action dès la rentrée pour faire aboutir nos revendications sur le recrutement et le statut des universitaires, la formation des enseignants, les moyens et les emplois pour le service public, le développement coopératif de l'université et des grands organismes. Profitons pleinement des quelques moments de repos estival pour faire le plein d'énergie revendicative !



Stéphane Tassel
secrétaire général



Michelle Lauton
secrétaire générale adjointe

ACTUALITÉ 4

- Élections européennes : la politique du gouvernement confortée? **Une supercherie**
- Décision du conseil constitutionnel : **Internet et démocratie**
- La recherche sous **surveillance sécuritaire**

MÉTIER 7

- Équivalence TP = TD

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Réforme de la formation des enseignants : **résister à la déconstruction**
- Les **rapports Apparu et Descoings** : lycée, 1^{er} cycle universitaire

DOSSIER 9

Acteurs des métiers administratifs et techniques

« Pour la première fois, les "Invisibles", ainsi se dénomment les personnels BIATOSS et ITA, défilent en première ligne... Ceux qui « font tourner la machine » dans les universités et organismes de recherche ont marché en tête du cortège. N'étant guère mis en avant jusqu'ici, ils prennent davantage la parole au niveau local et même national ». Ainsi s'exprimait en avril dernier la Coordination nationale des BIATOSS et ITA, tandis qu'était lancée à Lyon II une Pétition des collègues BIATOS de l'enseignement supérieur et de la recherche avec la FSU du Rhône et le SNASUB national.



© Flickr

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Comment se porte le **laboratoire francilien de la LRU ?**
- Intégration au LMD des **formations paramédicales**

ENTRETIEN 20

- avec **Michel Fize**

INTERNATIONAL 21

- **Fédération des Enseignants de Norvège**
- **Rencontres européennes**

CULTURE 22

- Le **ministère de la Culture**, 50 ans après

ÉCONOMIE-SOCIAL 23

- La **conjoncture économique et sociale** en 2009



ÉPHÉMÉRIDE

1^{ER} JUILLET

Conseil Supérieur de l'Education

6 JUILLET, 7 JUILLET, 8 JUILLET

Conférence mondiale à l'UNESCO de l'enseignement supérieur

7 JUILLET

CNESER plénier en présence de la ministre

7 JUILLET

Journée de travail sur formation des enseignants associant membres de la CA et du collectif FDE

9 JUILLET

Date limite de dépôt du dossier de Prime d'excellence scientifique.

16 JUILLET

CSFPE

20 JUILLET

CNESER

Le SNESUP condamne l'escalade des violences (violence physique, tirs meurtriers, emprisonnements) qui frappent le peuple iranien, en particulier la jeunesse, les étudiants et les universitaires. Il dénonce la répression des manifestations en réaction aux fraudes électorales. Il condamne les atteintes aux libertés, dont celles de la presse et des journalistes. Le SNESUP appelle à entendre la volonté populaire qui s'exprime avec force, et à prendre la voie de la démocratie et des libertés. Le SNESUP appelle à participer aux mobilisations unitaires de soutien au peuple iranien.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

La politique du gouvernement confortée ? Une supercherie

→ Déclaration du bureau national

Les élections européennes du 7 juin 2009 constituaient un enjeu extrêmement important notamment pour l'enseignement supérieur et la recherche. En effet, sous couvert d'harmonisation européenne, la plupart des réformes structurelles – LMD, LRU – qui s'appliquent en ce moment contribuent au démantèlement des différents systèmes nationaux d'enseignement supérieur. Alors que l'enseignement supérieur français se situait au cœur d'un mouvement social d'une ampleur et d'une durée historique qui a fait progresser la conscience des universitaires français sur la logique de ces réformes dans un contexte européen, les résultats du scrutin interpellent grand nombre de nos collègues.

Le premier élément frappant est l'ampleur de l'abstention : 59 % en France, 57 % à l'échelle de l'Europe. La participation a été forte lorsque les enjeux ont bien été identifiés et le débat passionnant : les Français ont ainsi voté fortement notamment lors du référendum sur la Constitution européenne de 2005. Les sondages l'attestent : incompréhension et méfiance envers l'Europe telle qu'elle est ; éloignement d'une majorité de citoyens à l'égard des institutions européennes. La ratification parlementaire du traité de Lisbonne invalidant le vote des Français lors du référendum de 2005, n'aide pas à la participation. Malgré cette abstention préoccupante, le gouvernement a fait l'impasse sur les raisons de ce boycott. Pire, les résultats à peine annoncés, le gouvernement et l'UMP, criaient victoire. Il faut y regarder de plus près : cette annonce de victoire est pour le moins discutable à la fois dans les chiffres, et surtout dans les objectifs politiques sous-tendus par la majorité gouvernementale.

L'UMP réalise un peu moins de 28 % des voix, un score en régression par rapport à la présidentielle (plus de 31 %). Le total

des voix de droite et d'extrême droite représente un peu plus de 41 % des voix alors que le total de gauche, d'extrême gauche et des forces d'opposition à la politique actuelle se situe à plus de 55 % si l'on y inclut le MODEM et Europe Ecologie, ce qui cependant ne va pas de soi. Seul un électeur inscrit sur 9 ayant voté UMP !

Enfin, une fois de plus, les votes populaires ont fait le plus défaut, ce qui témoigne d'un fait récurrent : il n'existe pas de perspective politique suffisamment crédible pour porter les revendications et les attentes de tous ceux qui souffrent, en France notamment, de la politique de casse industrielle et sociale. C'est aussi le cas pour l'enseignement supérieur et la recherche qui n'ont pas été au premier plan des discours des candidats et des programmes des partis.

Dans ce contexte, il convient de contrer ce discours gouvernemental pour plusieurs raisons. Premièrement, le gouvernement claironne qu'il a été conforté, jouant le scénario de 2007 : s'appuyer sur une pseudo-validation politique par les urnes pour accélérer la politique de déstructuration de l'enseignement supérieur, des services publics... très éloignée du discours électoral d'une Europe qui protège ! Deuxièmement, il est important de rétablir la vérité sur la pseudo-victoire de l'UMP parce que la perception par les citoyens, par le mouvement social, par nos collègues d'un gouvernement puissant, qui déstructure les solidarités et les acquis sociaux, et qui ne serait pas sanctionné par les urnes est extrêmement démobilisateur. Le gouvernement n'est pas conforté par les électeurs et nous allons travailler pour notre part à ce que les luttes s'intensifient afin de développer un service public de l'enseignement supérieur qui réponde aux besoins de la société française. ●



le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10 Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication : Guy Odent

Rédacteurs en chef : François Bouillon, Gérard Lauton, Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint : Alain Policar

Coordination des rédactions : Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction : Latifa Rochdi

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :

C.A.G., Paris

Impression :

SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03 contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Didier Chamma

Internet et démocratie



→ par Didier Maus, *Président émérite de l'Association française de droit constitutionnel*
Président de l'Association internationale de droit constitutionnel

Ce sont des principes fondamentaux de « portée éternelle » qui sont à la racine de la décision du Conseil constitutionnel de rejeter partiellement la loi Hadopi. Cette décision concilie le respect de plusieurs libertés essentielles.

Quels sont les principes fondamentaux à la source de cette décision ?

La décision du Conseil constitutionnel à propos de la loi HADOPI (diffusion et protection de la création sur internet) était attendue. Le parcours parlementaire de cette loi, semé de vives controverses et d'embûches procédurales, garantissait un vrai débat constitutionnel. Le Conseil a innové en considérant, à titre principal, qu'« en l'état actuel des moyens de communication et eu égard au développement généralisé des services de communication au public en ligne ainsi qu'à l'importance prise par ses services pour la participation à la vie démocratique et l'expression des idées et des opinions, ce droit (celui de la libre communication des pensées et des opinions) implique la liberté d'accéder à ces services ».

Le juge constitutionnel a donné une pleine valeur au XXI^e siècle à l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789. Il a quelque sorte jugé qu'aujourd'hui la liberté d'accès à internet a la même valeur et la même portée que la liberté de la presse à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle. Ce raisonnement ne l'a pas empêché de confirmer également que le droit de propriété, dont découlent le droit d'auteur et la protection de la propriété intellectuelle, devait être mis en balance avec la liberté de participation à la démocratie. Il a ajouté que si des sanctions sont possibles pour lutter contre la contrefaçon des œuvres sur internet, il convenait pour les sanctions les plus brutales (la coupure de l'accès à internet) qu'elles soient prononcées par le juge judiciaire, gardien selon la Constitution des libertés individuelles et non par une autorité administrative, même indépendante.

En jugeant ainsi le Conseil constitutionnel a réaffirmé plusieurs principes fondamentaux de portée éternelle :

- la démocratie suppose la liberté d'accéder à l'information et la possibilité de diffuser ses idées, quitte à répondre devant la justice de celles qui constituent un délit de droit commun (par exemple l'apologie du racisme) ;



Un regard inquisiteur attentatoire aux libertés...

La technique jurisprudentielle dite de « balance des intérêts » n'est pas une nouveauté

- la présomption d'innocence interdit que soit établie en matière répressive une présomption de culpabilité, sauf de manière marginale avec de sérieuses garanties pour les droits de la défense ;
- une autorité administrative indépendante n'est pas une juridiction. En raison de son statut, même s'il est protecteur, ses membres ne sont pas des magistrats. Il s'en déduit que ses possibilités de sanction, non contestées sur le principe, connaissent certaines limites, en particulier au regard des libertés fondamentales.

Contrairement à ce qui a été parfois dit le Conseil constitutionnel n'interdit pas les sanctions à l'encontre de pirates de l'internet, il juge simplement qu'elles doivent – en raison de leurs éventuelles conséquences sur le fonctionnement de la démocratie – être décidées selon les règles de la procédure judiciaire avec toutes les garanties nécessaires.

Aurait-il été envisageable que le Conseil constitutionnel adopte une autre position et prenne une autre décision ?

Lorsqu'un juge doit décider sur un cas difficile il y a toujours d'autres solutions possibles. Le gouvernement était convaincu que les pouvoirs donnés à la

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet s'inscrivaient dans la ligne des précédentes décisions du Conseil constitutionnel relatives aux autorités administratives indépendantes. Il aurait donc été possible de juger la loi conforme à la Constitution. Le débat entre les juristes, à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement, a montré que les avis divergeaient et que le doute était permis.

De manière classique pour un juge suprême des libertés, le Conseil constitutionnel a eu l'obligation de concilier différentes libertés, toutes de valeur constitutionnelle indiscutable. Dans ce cas il appartient au juge de peser le pour et le contre et d'apprécier, en fonction des normes et valeurs constitutionnelles en présence, ce qui est le plus important et ce qui est un peu moins. La technique jurisprudentielle dite de « balances des intérêts » n'est pas une nouveauté. Dans le passé le Conseil constitutionnel a eu à concilier le droit de grève avec la continuité du service public ou la santé publique.

Il ne s'agit pas pour les membres du Conseil constitutionnel de décider en fonction de préférences personnelles, mais de se déterminer en relation avec une intime conviction collective liée aux exigences de la démocratie et de l'État de droit. Toute décision de justice offre matière à discussion. Lorsqu'il s'agit de renforcer la démocratie, cela devient un exercice périlleux. ●

Propos recueillis par Latifa Rochdi

La recherche sous surveillance sécuritaire

Convoqué le 29 juin par la commission disciplinaire du CNRS, Vincent Geisser, sociologue et politologue, spécialiste des « questions maghrébines », expose le rôle du fonctionnaire de défense sécuritaire du CNRS qui aboutit aujourd'hui à cette procédure. Les motifs de cette convocation suscitent de vives réactions de la communauté scientifique. Il répond ici aux questions de la rédaction.

Vous êtes sociologue, vous aviez en responsabilité un programme euro-maghrébin au CNRS depuis quelques années et vous êtes convoqué en commission disciplinaire le 29 juin. Quelles sont les accusations qui sont portées contre vous ?

Pour des histoires sécuritaires ce programme euro-maghrébin s'est arrêté. Je suis sociologue et politologue et j'ai trois centres d'intérêt : je travaille sur les questions maghrébines, plutôt politiques notamment sur les questions d'autoritarisme en Tunisie, les questions de l'islam en France et je préside depuis avril 2005 une structure à Paris, le Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMD), premier centre de documentation sur les questions migratoires.

Je suis convoqué le 29 juin par la commission administrative paritaire qui siègera à titre disciplinaire.

Au sein du CNRS, il existe un fonctionnaire sécurité de défense qui, en principe, est chargé de gérer les affaires d'espionnage ou d'infiltration. Depuis quelques années il semble s'intéresser aussi aux « questions intérieures » comme l'islam, les chercheurs spécialisés sur le monde arabe, la question des labos classés sensibles...

Au départ, il y a l'affaire Sabrina qui est une jeune française, suspendue de son aide au doctorat pour port du voile. Je découvre un communiqué de son comité disant que le fonctionnaire sécurité de défense est intervenu directement pour son licenciement. J'adresse un mail privé à un membre du comité Sabrina pour lui exprimer ma solidarité mais surtout mon étonnement au sujet de l'intervention de ce fonctionnaire auquel moi-même j'avais eu affaire il y a quelques années. J'écrivais – à titre privé encore – que cet homme semble mener à l'égard des musulmans et de leurs « amis » la traque que l'on menait à l'égard des Juifs et des Justes. Il m'a attaqué en diffamation. Mes avocats ont



Vincent Geisser

démonstré que je ne pouvais pas être condamné pour diffamation puisque ce message ne devait pas être publié. J'ai lancé une enquête en 2004 sur la contribution des enseignants-chercheurs originaires du Maghreb au rayonnement de la recherche française dans le monde. Il était intervenu au début de l'enquête

en venant m'inspecter, me posant des questions sur mon engagement politique, mes prises de positions et me présentant un dossier personnel. Jusqu'au jour, où je croise un collègue de l'IEP de Paris m'apprenant qu'il avait été personnellement consulté par ce fonctionnaire à mon sujet en dénonçant le risque de constitution d'un « lobby musulman » au sein du CNRS. En somme, j'étais accusé d'atteinte à la sécurité de la France.

Estimez-vous que le contenu de vos thèses est à l'origine de la situation que vous subissez ? Y voyez-vous fondamentalement une mise en cause des libertés scientifiques et pédagogiques ?

Ce qui est sûr c'est qu'il y a une surveillance quotidienne de certains chercheurs, directeurs de recherche qui travaillent sur le monde arabe et sur l'islam. Ce fonctionnaire confectionne un certain nombre de « dossiers » sur ces personnes

pour les signaler. Ce que nous pensions naïvement, c'est que la direction du CNRS allait à un moment mettre le holà mais il n'a jamais été inquiété. C'est plus qu'une remise en cause des libertés scientifiques, il s'agit d'une intrusion de l'appareil sécuritaire dans la production universitaire.

La surveillance dont vous avez fait l'objet de la part du « fonctionnaire de sécurité de défense » du CNRS vous semble-t-elle traduire seulement un excès de zèle dans un climat sécuritaire que le 11 septembre 2001 aurait déclenché ?

Elle montre de plus en plus une certaine ambiance de peur. Au lieu de créer des contre-pouvoirs dans les démocraties ou d'atténuer les effets de paranoïa, au contraire, on s'aperçoit que les gens qui ont des responsabilités cèdent facilement à cette peur au lieu de protéger leurs administrés, leurs subalternes ou leurs collègues. On voit très bien comment une personne qui a des attributions sécuritaires a pu faire la loi sans qu'aucun contre-pouvoir n'ait pu se mettre en place. Lorsque la machine sécuritaire s'emballe, la voie de la raison républicaine s'affaiblit. Cela a toujours plus ou moins existé en France dans la triste période 1940-1944, pendant la guerre d'Algérie, durant la Guerre froide, mais en ce qui concerne les questions sur le monde arabe et l'islam, cette paranoïa institutionnelle s'est incontestablement accélérée après le 11 septembre.

Nous sommes dans un climat de démission républicaine et démocratique. Il ne faut pas nier l'existence d'un certain nombre de problèmes sécuritaires en France mais de là à voir « l'ennemi intérieur » à tous les coins de rue ! Malheureusement face à ces logiques sécuritaires les enseignants-chercheurs ont parfois tendance à faire preuve de résignation. S'ils ont osé s'exprimer, c'est grâce notamment à la pétition initiée par Esther Benbassa qui circule désormais au niveau national. ●

Propos recueillis par Latifa Rochdi

▼
Lorsque la machine
sécuritaire s'emballe,
la voie de la raison
républicaine s'affaiblit
▲

À propos de l'équivalence TP = TD

→ par Gérard Tollet

Le gouvernement et l'administration doivent assumer le décret enseignants-chercheurs pour la totalité des heures effectuées !

Hormis tous les aspects négatifs et dangereux du décret enseignants-chercheurs, un point positif est cependant à noter : l'équivalence TP = TD qui correspond à une revendication syndicale récurrente. Cela va toutefois faire augmenter le volume d'heures complémentaires et/ou de vacations à effectuer. Aussi, une telle mesure doit aller de pair avec la création de postes compensatoires, ce que le SNESUP réclame fermement en complément de ceux destinés à réduire à la fois la précarité et le nombre d'heures complémentaires dans les universités. Mais nous devons veiller à ce que cette avancée ne soit pas appliquée à minima : les heures complémentaires doivent être concernées !

Ainsi, l'arrêté du 6 novembre 1989 concernant le paiement des heures complémentaires doit être réécrit pour entrer en conformité avec le décret (TP = TD). Comment pourrions-nous accepter que les heures complémentaires, déjà sous-payées par rapport aux heures statutaires, puissent être « sous-sous-payées » parce qu'elles correspondraient à une forme d'enseignement (le TP) alors que cette distinction n'existe plus dans le statut ? Rappelons que nous ne changeons pas notre manière d'enseigner à la 193^e heure d'enseignement (ou à la 385^e heure pour les collègues de statut second degré) ! Et les quelques heures complémentaires qui sont faites et acceptées par les collègues le sont pour les besoins du service ! Ces collègues n'ont donc pas à en pâtir.



Des travaux pratiques en fait très dirigés...

©DR

LE FAUX PROBLÈME DE LA LOCALISATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES

Depuis l'annualisation des services s'est toujours posée la question (pour l'administration) de la localisation des heures complémentaires durant l'année universitaire, au motif qu'aucune heure complémentaire ne pourrait être payée durant un congé (maladie, maternité...). Devant la difficulté du problème, le gouvernement a proposé en 2001 la méthode calendaire qui consiste à considérer les 192 (ou 384) premières heures comme étant statutaires. Mais cette méthode est porteuse d'injustice. En effet, si un congé* (maladie par exemple) a lieu en début d'année, les heures d'enseignement initialement prévues sont réputées faites. En revanche, si le congé a lieu en fin d'année, au-delà du service statutaire, les heures sont décomptées et non payées.

Une unification du paiement des heures est nécessaire

Aussi paraîtrait-il normal que tout service demandé par l'administration et accepté par un collègue (tableau prévisionnel signé en début d'année comme l'impose le nouveau décret) soit assumé par l'État tant en ce qui concerne le respect du droit à congé que pour le paiement des heures complémentaires au taux statutaire. Aucune distinction ne doit donc être faite concernant ces heures ! En conclusion, une unification du paiement des heures est nécessaire (y compris les heures de vacations, il ne saurait y avoir de sous-catégorie d'enseignant !) avant que les mauvaises habitudes

ne soient prises et deviennent de fait la règle. Il convient de noter que les Prag/Prce, là où l'administration voulait imposer un coefficient 2/3 non statutaire pour les heures complémentaires TP, ont pu obtenir le respect de leur statut.

L'administration et le gouvernement doivent assumer leur décret scélérat (y compris la partie financière) et les collègues ainsi que nos élus doivent être intransigeants sur ce point. C'est la position défendue par les élus SNESUP dans les instances consultatives nationales. ●

* Le respect du droit à congé est trop souvent bafoué dans l'enseignement supérieur avec l'annualisation des services (voir article dans le mensuel d'avril). Mais avec la modulation et pire encore, la multi-annualisation, on peut être légitimement très inquiet !

HOMMAGE À JEAN-CHARLES BLANC



Jean-Charles Blanc nous a quittés le vendredi 22 mai au terme d'une existence marquée par un engagement syndical

et politique exemplaire. À tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître, il laissera le souvenir d'un homme chaleureux dont la joie de vivre était le ressort profond de son attention constante à la détresse d'autrui. Dans son rôle de commissaire national des agrégés, outre son

exceptionnelle lucidité politique, il a manifesté, au service des collègues, une pugnacité de tous les instants, gagnant le respect de l'administration ministérielle et forçant l'admiration de ses partenaires au sein de la FSU. Ce sont ces qualités qu'il sut mettre en œuvre en tant que responsable

de section ainsi qu'au sein de son établissement dans les nombreuses tâches administratives qu'il considérait comme un devoir d'assumer. Il était aussi un enseignant de très grande qualité alliant une constante disponibilité à l'égard des étudiants à une immense culture littéraire et humaniste.

Sa fidélité farouche à ses engagements citoyens demeurera une leçon pour notre temps. Son courage devant la maladie fut à l'aune d'une vie qui aura su harmonieusement mêler optimisme militant et conscience du caractère tragique de notre condition. Au revoir l'ami.

La direction nationale

Universités autonomes : nous vivons une époque moderne...

Les « responsabilités élargies » peuvent faire fleurir dans les instances des établissements de bien curieuses manifestations d'« autonomie ». Quelques exemples.

Un directeur veut imposer ses enseignants-chercheurs un service calqué sur celui des BIATOSS, sur la base de 35 heures par semaines, et les astreindre à poser des congés dans une limite de 45 jours par an. Il propose cette mesure au vote dans le CTP de l'institut. A l'initiative du SNESUP, une pétition est signée par 60% des collègues. ●

Tel CS vote un « BQP qualité des publications » : il s'agit d'une dotation aux laboratoires et à leurs chercheurs invités au prorata de leur score biblio-

métrique : nombre de publications et nombre de citations. On entend ainsi s'inscrire dans le cadre de la LOLF et des facteurs de performance. ●

Un CEVU met à l'étude une évaluation des enseignants par les étudiants. Le questionnaire propose aux étudiants un panel de questions sur les méthodes pédagogiques, la compétence, l'intérêt, etc. La motivation affichée est clairement la compétition. Encore prônée en septembre par la commission Schwartz, l'évaluation des enseignants ne tient pas juridiquement et le ministère n'a pas suivi. ●

Des comités de sélection « à moustache » pour des recrutements arrangés sont signalés un peu partout. Parfois l'irrégularité frise la candeur, lorsqu'un président, pour mieux verrouiller un scrutin, va jusqu'à omettre de faire siéger le CA en formation restreinte. N'hésitez pas à faire un recours : une telle manœuvre a été cassée en référé par le Conseil d'État. ●

Le CA restreint d'un institut refuse la titularisation à une MCF, s'appuyant sur un ensemble de diagrammes censés là aussi représenter le

degré de satisfaction des étudiants. De plus cet établissement va au-delà de la suppression des garanties de défense du candidat lors d'un recours sur un refus de titularisation : ici le réexamen n'est même pas effectué par le CAR.

Ainsi la gestion n'est pas que locale : elle est souvent fautive, les dirigeants tendant à inventer une loi maison. La présence vigilante de nos représentants dans les instances permet de dénoncer et déjouer des pratiques douteuses. **Pensez à faire connaître dans le syndicat vos combats et vos avancées.** ● Noël Bernard



HOMMAGE À IVAN LORGERÉ



Ivan Lorgeré, chargé de recherche au CNRS dans le Laboratoire Aimé Cotton et militant SNCS à Orsay, est décédé dans le crash de l'Airbus d'Air France. Il était père de deux jeunes enfants. Passionné par ses recherches dans le domaine de l'optique et matériaux pour le traitement de l'information, il revenait d'une mission au Brésil, où il participait à des travaux de coopération. Il était partie prenante du travail syndical que nous faisons en commun à Paris Sud, SNCS et SNESUP, notamment depuis les dernières élections aux conseils dans le cadre de la loi LRU. Présent sur la liste SNESUP-SNCS soutenue par SLR, Ivan était élu au conseil scientifique pour un deuxième mandat, participait à son bureau et préparait activement les réunions du conseil. Il s'intéressait aussi à d'autres sujets que la recherche : j'ai le souvenir de mels que nous avions échangés sur les IUT. Il était aussi actif dans la vie collective locale (Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay, qui gère la restauration collective à Orsay). Ivan s'était beaucoup impliqué dans le mouvement des universités et des laboratoires depuis janvier, participant régulièrement aux manifestations, occupant le siège du CNRS. Plein de vie et de colère, défilant côte à côte lors du « non enterrement de l'enseignement supérieur et de la recherche », telle est l'image que je veux conserver d'Ivan. Michelle Lauton



Pour des équipes de formateurs pluri statutaires

Le conseil d'administration de l'université de Nice Sophia Antipolis s'inquiète du désengagement progressif de l'État dans la formation des enseignants pour l'année 2009-2010. Après avoir décidé de supprimer cette année toutes les décharges pour la formation des professeurs stagiaires (1^{er} et second degré), soit 16 équivalents temps plein, le rectorat de l'académie de Nice est revenu dans un premier temps sur cette décision en en donnant quatre pour la prochaine rentrée.

En privant l'IUFM des moyens en formateurs de terrain, le ministère de l'éducation nationale choisit d'affaiblir le potentiel de formation de l'école interne et au-delà de l'université et de mettre à mal une formation qui pour être pleinement efficace exige des équipes pluri-statutaires. Alors qu'il y a à peine trois ou quatre ans, la volonté affichée par l'employeur était de faire en sorte que les trois quarts des formateurs à l'IUFM exercent conjointement en établissement, le conseil d'administration comprend mal ce revirement, sauf à ce qu'il préfigure la suppression de toute formation professionnelle des enseignants comme le projet de réforme de la formation et du recrutement des professeurs des premier et second degré peut le laisser penser.

Le conseil d'administration de l'université Nice Sophia Antipolis

demande solennellement à Monsieur le ministre de l'éducation nationale et à Monsieur le recteur de l'Académie de Nice de revenir sur cette décision de suppression des moyens en formateurs (12 équivalent temps-plein) et de réaffecter les moyens nécessaires à la formation professionnelle des professeurs stagiaires dont le nombre reste stable et dont les modalités de formation n'ont pas changé. Cette décision serait prise comme le signe de la volonté de l'employeur de maintenir son engagement dans la formation des enseignants, notamment dans le cadre des réformes en cours. ●

Motion votée par le CA le 9 juin 2009



Répression policière et judiciaire

Steve Jaeger et Benjamin Polyscarpe (ATER et étudiant) ont été interpellés brutalement à la fin de la manifestation nationale du 19 mars, gardés à vue 26 heures et condamnés le 22 mai à 1 750 € d'amendes et 3 000 € de dommages et intérêts, condamnés alors qu'ils n'avaient commis aucun acte délictueux. Un comité s'est créé, un concert a été organisé le 11 juin, et la collecte est ouverte.

Blog et pétition : <http://soutiensteveetbenjamin.blogspot.com/> ●



Le pire est devant nous

Ainsi donc, à une écrasante majorité, le conseil d'administration de l'université de Pau, a devancé l'appel : il a demandé au gouvernement à « bénéficier des compétences et responsabilités élargies ». Je ne l'invente pas : à « bénéficier » du cœur d'une LRU massivement rejetée depuis 2007 par notre milieu... Au chantage gouvernemental s'est ajoutée une carotte en trompe-l'œil de 250 000 euros (180 000 euros déjà absorbés par des « dépenses obligatoires »...). Ainsi donc, la majorité du C.A vient de voter le largage de l'Université... et sans parachute ! Désengagement massif de l'État, transferts considérables de charges, course (foire d'empoigne) aux « ressources propres » (les philanthropes Total, Turboméca...). Le président aura désormais les coudees franches pour gérer sa petite entreprise, décider si l'on chauffe ou si l'on crée des emplois... sur statuts dérogatoires, etc. Ainsi donc, dans ce cadre managérial, la modulation des services (passée en force malgré nos luttes), la sacrosainte « flexibilité », la caporalisation, le népotisme, le mandarinat, ont un bel avenir... source et conséquence de guerres fratricides pour tirer la (maigre ...) couverture à soi. Tout est fait pour que désormais nous manifestations devant la présidence et non devant la préfecture ! Ainsi donc la porte est désormais grande ouverte à une sortie de la fonction publique d'État. Les élus syndicaux ont fait preuve de courage et de lucidité - mais ils sont scandaleusement minoritaires, en vertu précisément de la loi LRU. Il nous reste notre résistance, notre persévérance, nos principes... et le mouvement social. La rentrée s'annonce chaude... ● Jean Ortiz



Acteurs des métiers administratifs et techniques

→ Dossier coordonné par Gérard Lauton

« Pour la première fois, les "Invisibles", ainsi se dénomment les personnels BIATOSS et ITA, défilent en première ligne... Ceux qui « font tourner la machine » dans les universités et organismes de recherche ont marché en tête du cortège. N'étant guère mis en avant jusqu'ici, ils prennent davantage la parole au niveau local et même national ». Ainsi s'exprimait en avril dernier la Coordination nationale des BIATOSS et ITA, tandis qu'était lancée à Lyon II une Pétition⁽¹⁾ des collègues BIATOS de l'enseignement supérieur et de la recherche avec la FSU du Rhône et le SNASUB national. On sait que le monde du cinéma n'hésite pas à mentionner, dans le générique d'un film, la longue liste de tous les « acteurs » – visibles ou invisibles – qui ont contribué à la réalisation de l'œuvre. Nombre d'entre eux se voient reconnaître la qualité de leur contribution à l'ouvrage. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, beaucoup reste à faire pour que les BIATOSS soient associés à la formulation des objectifs du service public, à la conception des projets d'établissement... pour qu'au-delà du cercle actuel, ils aient accès à l'expertise indispensable à la mise en œuvre des projets de formation, de recherche, de gestion des entités et des personnels, d'amélioration du cadre de vie. À l'heure où le suivi administratif se rapproche de l'ingénierie, le caractère obsolète des échelles indiciaires et l'accroissement de la précarité sont de graves manques à gagner. À la communauté universitaire de s'engager pour la revalorisation de ces métiers par l'action collective décidée collégialement.

(1) <http://petitions.fsu69.fr/?petition=3>

Gérer les parcours de 20 000 étudiants

→ entretien avec Louisanne Parisé, ITRF Honoraire à l'université Rennes II

Au-delà des compétences requises pour la mise en place et le suivi des cursus, le maniement des nouveaux logiciels dédiés (Apogée, Harpège...) va de pair avec une vraie implication dans les objectifs visés.

Gérard Lauton : *Tu as exercé à un poste stratégique pour l'organisation des études de Rennes II. En quoi cela consistait-il ?*

Louisanne Parisé : J'ai été responsable de la scolarité centrale (de 1991 à 1999). J'avais donc en charge pour l'ensemble de l'université toute l'organisation de la scolarité des étudiants : préinscriptions, commission pédagogiques (validation des acquis notamment), inscriptions administratives et pédagogiques, examens et délivrance des diplômes. Quand je suis arrivée, l'université était en pleine réorganisation : projet de création de cinq grandes UFR à la place des douze existantes, fonctions de scolarité en cours de déconcentration vers les UFR. J'ai eu à établir un cahier des charges de cette déconcentration. Le rôle de la scolarité centrale devenait plus un rôle de « mission » que de gestion (veille réglementaire, coordination des scolarités d'UFR, responsabilité des calendriers, etc.) mais elle gardait directement en charge la mise en place et la gestion des nouveaux projets, tant pédagogiques qu'administratifs, en l'occurrence la réforme pédagogique de 1994-1995 et le nouveau système de gestion informatisé (APOGÉE).

G. L. : *Dans cette fonction, as-tu eu un rôle de conception au-delà des aspects de technicité et de mise en œuvre ? Comment ce travail a-t-il été reconnu ?*

L. P. : J'ai participé directement à la mise en place de la réforme pédagogique à partir de 1993. Rennes II a en effet engagé une réforme des premiers cycles à laquelle j'ai été partie prenante dès la phase de réflexion en participant au groupe de travail dirigé par le vice-président pédagogie et constitué essentiellement par des enseignants des diverses UFR. Le projet visait la mise en place de parcours au niveau du premier cycle en instituant notamment une transversalité d'une partie des enseignements. Ce projet ne pouvait donc être mené qu'au niveau central. Ma participation a porté essentiellement sur la gestion du projet (méthodologie de projet : définition et formalisation des objectifs, cadrage, calendrier, compte rendus de réunions...). Mettre en place une réforme de cette envergure suppose en effet d'être à même d'estimer

Les processus de gestion par les BIATOSS sont étroitement liés au contenu même du projet

très tôt la capacité de l'université à la gérer, et d'étudier sa faisabilité dès le départ et tout au long de son élaboration. Les processus de gestion doivent être établis dès la phase de conception, et sont étroitement liés au contenu même du projet. L'implication des personnels BIATOSS est donc indispensable.

Par ailleurs j'étais également chef de projet pour la mise en place d'APOGÉE à la même période et le paramétrage de ce système a pu se faire en totale cohérence avec la nouvelle organisation des enseignements. J'avais donc une maîtrise parfaite de l'organisation des enseignements et de leur gestion, qui était reconnue par tous les acteurs de l'université.



MERCI POUR LES BIATOSS !

« Au soir de la CNU de Créteil, on lit au micro le « communiqué du soir » sur le décret réécrit en réponse à Valérie Pécresse. À la fin de la lecture, une dame éclate : « Merci pour les BIATOSS, encore une fois ! ». Les BIATOSS ne sont pas mentionnés dans le texte... « L'ensemble de la communauté d'éducation et de recherche », c'est de tous qu'il s'agit là. Mais le cri de la dame dit à quel point elle se sent exclue de cette « communauté d'éducation et de recherche ». Les personnels administratifs et techniques, que ce sigle de BIATOSS rassemble et opacifie, sont certes de toutes les motions : ils ont un représentant dans chaque délégation. La Loi LRU est pour eux ce que le décret statutaire est pour les enseignants-chercheurs : elle autorise une gestion locale de leurs carrières, instaure une concurrence féroce entre eux, érige l'emploi contractuel en règle... Mais leur parole peine à se construire, peut-être parce que leurs emplois vont de la loge à la bibliothèque, des ingénieurs aux ouvriers de service et de santé. BIATOSS, c'est le mot qui nomme des emplois et des qualifications très différents, des salaires souvent dérisoires, voire infamants. C'est parmi les BIATOSS que l'on trouve ces 1 100 euros par mois que la dame nous jette à la figure... ».

Laurence Giavarini (SLU), *L'Humanité*, 9 mars 2009.

BIATOSS : des fonctionnaires ordinaires ?

→ par Bernard Teissier, Ingénieur d'études à l'ENS LSH, membre du bureau national du SNASUB-FSU

Au carrefour des réformes de l'enseignement supérieur, de la recherche et des politiques publiques, la question des BIATOSS est devenue plus visible à la faveur du mouvement. Elle est révélatrice des choix de politique universitaire.

« **N**ous sommes l'Université ». Les personnels BIATOSS se reconnaissent largement dans cette expression portée par le mouvement ... et pourtant !

Leur rôle indispensable est certes bien reconnu dans la communauté universitaire, mais très peu en dehors, et la réalité et la diversité des statuts et des conditions de travail des BIATOSS restent une affaire de « spécialiste ». Ces personnels sont souvent définis par la négative, les personnels non enseignants, et finalement bien peu visibles, peut-être moins encore que les personnels ITA dans les organismes de recherche.

Outre les personnels de santé et sociaux, les BIATOSS dépendent de trois filières : les personnels de l'administration scolaire et universitaire (ASU), les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) et les personnels des bibliothèques.

Les BIATOSS c'est aussi une armée de réserve de précaires, jusqu'à un tiers des emplois ! Ce taux très élevé est l'addition de la précarité générale dans la fonction publique pour environ 15% à 20% des emplois (rémunérés sur crédits d'Etat) et d'une précarité plus spécifique au supérieur avec des emplois sur ressources propres des établissements. La loi LRU encourage le développement des ressources propres et de l'emploi contractuel. Avec l'autonomie, une tendance défendue par la CPU pousse à la constitution d'une filière unique et spécifique de la fonction publique pour les personnels non enseignants de l'enseignement supérieur (et de la recherche ?). C'est le sens des mesures préconisées par le rapport Schwartz à l'été 2008. Ainsi dans la foulée de ce rapport, le ministère avait prévu d'intégrer les personnels des bibliothèques de catégorie C à la filière ITRF, mais il a finalement dû y renoncer.

Cette vision ne va sans contradiction avec une politique plus générale favorable à la création de grandes filières interministérielles administratives et techniques. La situation des BIATOSS se joue en effet au carrefour des réformes de l'enseignement supérieur et des réformes générales de la fonction publique sur plusieurs sujets :

Emplois Les BIATOSS constituent l'essentiel des emplois titulaires supprimés dans les universités cette année. Aussi, la présen-



© SNASUB

▼
**Hiérarchique et arbitraire,
 une évaluation
 qui renforce le clientélisme...**
 ▲

vation des emplois de fonctionnaires pour 2010 dans notre secteur est-elle un acquis important de la lutte. Le mouvement a montré la nécessité de rendre aux administratifs un certain nombre de tâches administratives remplies par des enseignants-chercheurs. Mais face à l'importance des besoins, le ministère ne propose aux établissements que le repyramidage des emplois BIATOSS c'est-à-dire la suppression de nombreux emplois de catégorie C pour créer des emplois A ou B, et l'externalisation des missions correspondantes. La bataille pour un plan de création d'emplois reste donc indispensable.

Carrières La récente réforme de la catégorie B dans la fonction publique s'inscrit dans la politique gouvernementale qui est d'utiliser une partie des économies budgétaires réalisées par les suppressions d'emplois pour financer quelques mesures indiciaires. Dans certains cas, l'application de cette réforme est même pénalisante. Le gouvernement prépare la réforme de la catégorie A cette année, avec comme mesure possible dans notre secteur l'intégration des ASI comme IGE.

Primes La politique indemnitaire est de plus en plus déconnectée des statuts pour relever de la politique d'établissement. L'orientation

gouvernementale est d'augmenter significativement les crédits indemnitaires dans la fonction publique, au détriment du salaire indiciaire, pour promouvoir une politique d'individualisation. Cela se traduit par la mise en place de la *Prime de fonctions et de résultats* (PFR) incluant une part variable de 1 à 6 selon le poste occupé et une part variable de 0 à 6 selon la « performance » de l'agent. Dans notre secteur, la PFR s'appliquera pour les seuls personnels de l'ASU (et se substituera à leur ancienne prime), ce qui n'est pas sans contradiction quand la loi LRU permet aux universités de créer des dispositifs de primes d'intéressement applicables à toutes les catégories de personnels.

Évaluation Pierre angulaire de tous les dispositifs d'individualisation des carrières, de gestion des promotions et de modulation indemnitaire, l'évaluation est purement hiérarchique et arbitraire. Elle est développée dans une logique managériale qui renforce le clientélisme avec ce que cela représente d'insécurité et de pression accrues sur les personnels. Elle n'a rien à voir avec une évaluation scientifique, même pour les personnels ITRF des laboratoires.

Mobilité Le recours systématique à des profils de postes dit « à responsabilités particulières » pour les postes administratifs vacants est la traduction pratique du droit de veto présidentiel prévu par la loi LRU. Cela remet en cause le rôle des commissions paritaires et va aboutir à tuer le mouvement des personnels administratifs. Pour les ITRF, le droit à la mobilité est déjà inexistant en pratique ! ●

Ingénieur de recherche à Orsay

→ par Julien Brossard, *Ingénieur en physique des accélérateurs de particules*

La place du personnel technique dans les avancées scientifiques est intimement liée aux enjeux de l'expérimentation des phénomènes dans une chaîne de compétences où ingénieurs et chercheurs détiennent des parts différenciées de théorie et de pratique.

L'activité de recherche prend des formes diverses et variées selon sa nature (expérimentale, numérique, théorique), sa « fonction » (appliquée, fondamentale), la discipline (mathématique, archéologie, musicologie...), son mode de financement ainsi que le nombre de personnes sollicitées.

Cet article, écrit par un ingénieur en physique des accélérateurs de particules dans un gros laboratoire de recherche, sera probablement biaisé et incomplet. En effet, ce domaine de recherche est récent (début 1900) et nécessite de plus en plus des collaborations internationales sur des programmes de recherche longs, coûteux et excessivement techniques, visant à répondre à des questions fondamentales (nature des forces, découverte de nouvelle particules...). Cependant, le rôle dans l'activité de recherche des ingénieurs et techniciens décrit dans cet article permet de toucher du doigt des points clés pour comprendre sa complexité et l'importance de la qualité des relations humaines au quotidien dans son déroulement.

Une expertise menacée par l'indigence des carrières

Dans mon domaine, les objectifs scientifiques nécessitent la construction de machines extraordinaires, dont la conception, le financement, la construction, l'utilisation et la maîtrise s'échelonnent souvent sur la moitié d'une carrière. Par exemple, la machine « LEP » du CERN (à Genève), projet accepté en 1981, a nécessité six années de construction ; elle a été démantelée en 2000 après 11 années de fonctionnement. Cet exemple montre – par sa durée – combien la transmission des compétences, des savoir-faire et de l'expertise entre anciens et nouveaux est primordiale. Avec cette échelle de



Cœuvrer de concert à la réalisation d'une avancée scientifique

Le personnel technique a donc un rôle de conseiller et peut – par sa compétence instrumentale – être source de proposition

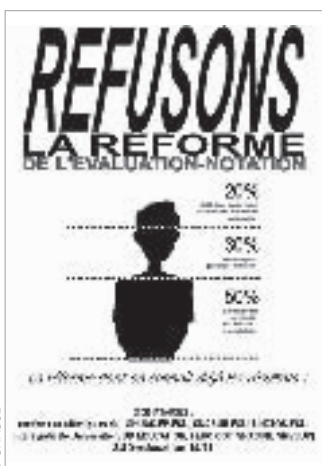
temps, l'utilisation d'un personnel précaire est – à long terme – désastreuse pour la recherche (évaporation des compétences). Pire, aujourd'hui, la rémunération des acteurs de la recherche est telle que même des jeunes titulaires quittent la fonction publique pour des raisons uniquement financières. Ainsi, la conservation des savoirs théoriques et techniques au sein du service public de recherche scientifique suppose non seulement la pérennisation du personnel statutaire mais encore une rétribution financière à la hauteur.

Objectifs scientifiques et contraintes instrumentales

Un des rôles de l'ingénieur consiste à traduire la réalisation des objectifs scientifiques en contraintes instrumentales, numériques, méthodologiques... Cette traduction impose au personnel technique et au personnel scientifique de discuter et d'échanger sur l'objectif et les contraintes de l'expérience. Il s'agit de rechercher des moyens (connus ou à inventer) pour atteindre les objectifs expé-

riementaux afin d'apporter un élément de réponse à l'hypothèse initiale. Le personnel technique a donc un rôle de conseiller et peut – par sa compétence instrumentale ou numérique – être source de proposition. Une bonne entente chercheurs – ingénieurs – techniciens est donc nécessaire à la réalisation d'instruments, de méthodes, de codes numériques optimaux. L'aspect « concret » ou « ciblé » du métier d'ingénieur peut être parfois perçu par certains chercheurs comme synonyme de « simple » ou « rapide à réaliser ». Or s'il est concevable que le chercheur puisse, au cours du développement de ses recherches, estimer la valeur d'une grandeur avec 10, 20 ou 40 % de marge d'erreur, l'ingénieur, lui, doit le plus souvent mettre au point des outils dont la caractérisation et la maîtrise soient les plus fines possibles. En physique par exemple, l'accès à une mesure « de qualité » nécessite l'utilisation d'une opération dite de « déconvolution » pour annuler la contribution instrumentale au signal détecté, et ainsi accéder au signal « réel ». Cet exemple, montre combien les concepteurs/réalisateurs d'instruments, de méthodes, d'enquêtes, de codes numériques... (pour lesquels les ingénieurs et techniciens sont sollicités) sont intégralement responsables de la qualité des résultats scientifiques obtenus. Il en est probablement de même en archéologie, où par exemple la maîtrise et l'organisation des méthodes de fouille est incontournable pour obtenir une « lecture » la plus objective du passé et ainsi, comprendre un peu mieux l'organisation sociale, culturelle, politique et spirituelle des civilisations passées.

La difficulté du travail d'ingénieur est d'arriver à satisfaire deux contraintes souvent incompatibles : mettre en œuvre rapidement l'instrument adéquat pour effectuer une mesure précise, et développer les instruments de demain. Enfin, une équipe de recherche épanouie est celle où l'ensemble du personnel scientifique et technique se sent mutuellement dépendant et œuvre de concert à la réalisation d'une avancée scientifique. Pour finir, il ne faut pas négliger l'importance des collègues administratifs, qui sont souvent, eux aussi, soumis à deux contraintes parfois incompatibles : respecter les règles dictées par les tutelles, et faciliter le travail quotidien des agents du laboratoire. ●



Les BIATOSS dans la communauté universitaire

→ entretien avec Philippe Rousseau, Professeur de grec, président honoraire de Lille III

Longtemps cantonnés dans des tâches parcellaires, les BIATOSS ont aujourd'hui dans la conception et la mise en œuvre des projets un rôle et une place spécifiques qui doivent être reconnus.

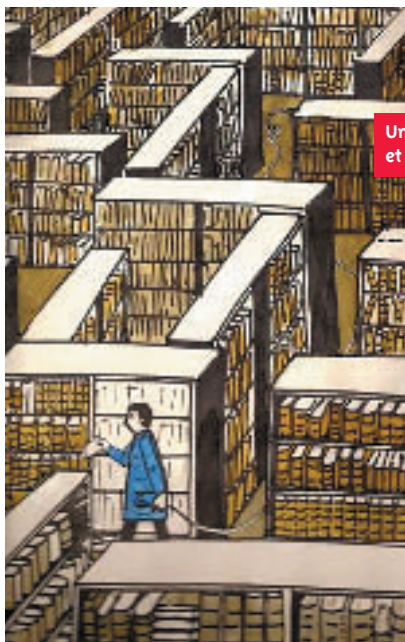
Gérard Lauton : *Peux-tu brosser un tableau des BIATOSS sous le prisme de la diversité des fonctions et catégories dans l'université de lettres et sciences humaines où tu exerces ?*

Philippe Rousseau : Une des difficultés des universités est que leur personnel BIATOSS comporte des catégories très hétérogènes par leur formation et leur déroulement de carrière : ASU et ITRF, ainsi que les corps des bibliothèques... C'est aussi une richesse car ces corps ne correspondent pas à des fonctions équivalentes ; mais cela pose des problèmes de gestion et peut devenir un facteur de tension chez les BIATOSS : les conditions de rémunération selon le point où l'on en est dans le déroulement de carrière ne sont pas équivalentes à travail équivalent... d'où des difficultés avec un émiettement des situations qui rend délicat leur gestion pour l'université, et qui pèse sur leur vécu.

Au-delà de cette dualité, la situation s'est encore complexifiée : dans des conditions mal pensées, ont été recrutés de nombreux contractuels sur poste budgétaire vacant non pourvu ou sur contrat d'établissement, avec des restrictions du type temps partiel obligatoire évitant des indemnités de licenciement trop élevées... Cette gestion d'emplois budgétaires et de contractuels a donné lieu à l'intégration de personnels précaires, notamment sur des postes gagés dans le cadre du plan Sapin ; nombre d'entre eux ont ainsi accédé aux garanties du statut de la fonction publique. Mais le paysage reste très morcelé.

G. L. : *Les BIATOSS déplorent un manque de reconnaissance de leurs rôles dans la réalisation des objectifs scientifiques et pédagogiques de l'établissement. Comment la communauté universitaire peut-elle progresser sur ce point avec eux pour y remédier ?*

P. R. : Les universités du secteur LSHS⁽²⁾ ont longtemps été très sous-encadrées. Le ministère a sous-estimé leurs besoins en matière administrative et technique en ne leur attribuant que des emplois de catégorie C. D'où une contradiction entre les profils de qualification du personnel et les besoins accrus d'universités se modernisant. Cantonnées au profil d'emploi de « secrétaire », elles ont longtemps sous-estimé elles-mêmes leurs



Un labyrinthe de fonctions et de carrières à revaloriser

© Claude Razanajago

besoins en nouveaux savoir-faire professionnels. Mais le contexte d'une autonomie croissante requiert des personnels ayant une connaissance spécifique de l'enseignement

▼
Ils occupent désormais des fonctions stratégiques bien au-delà d'un rôle d'exécutants
▲

supérieur. S'agissant des corps ITRF, au-delà de la frange des précaires sur contrat type CNRS, cette filière a connu une faveur accrue du fait de son profil parfois mieux adapté que celui de l'ASU. D'où des tensions sur ce plan, comme sur le recrutement accru dans les catégories A et B à des fins de requalification. La catégorie C se voit marginalisée si l'université se désengage de diverses tâches en externalisant. Or selon mon expérience, les travaux sont mieux réalisés pour un coût moindre avec un personnel en propre. Mais les carrières sont médiocres. Mon objectif comme président a donc été de lancer une politique de formation permettant aux BIATOSS de progresser dans leurs carrières et de varier leurs travaux grâce à des mutations internes, en évitant l'enfermement dans des tâches parcellaires.

L'orientation du ministère sur l'emploi,

contestables pour une part, a néanmoins permis une requalification (catégories A et B) et un meilleur encadrement administratif. Cela n'a pas toujours été bien ressenti, mais cela s'est traduit par des promotions sur de nombreuses tâches. La question de l'encadrement en BIATOSS au-delà des compétences traditionnelles est devenue la priorité pour l'Université.

G. L. : *Alors que les fonctions des BIATOSS sont devenues plus qualifiées sans revalorisation correspondante, la question des relations de travail, notamment sous l'angle de rapports hiérarchiques, prend parfois le tour d'un véritable contentieux. Comment sortir par le haut de cette situation ?*

P. R. : Il y a aussi des tensions entre BIATOSS et enseignants. Ces derniers sont parfois agressifs vis-à-vis de BIATOSS dont ils estiment qu'ils ne réalisent pas des tâches qui leur incombent ; avec parfois des attitudes anarchisantes opposant la bureaucratie à la pensée... et des représentations misérabilistes à dépasser... Inversement, nombre de BIATOSS ne voient pas leur place dans les processus de décision. Certains cadres signeraient bien des actes incombant aux enseignants. Sans pour autant leur dénier une contribution déterminante sur les grandes orientations de l'établissement, ils vivent une dissymétrie avec « ces enseignants qui se mêlent de nos notations et de nos carrières » tandis que l'inverse n'est pas vrai. D'où un sentiment d'abandon faute de réflexion collective sur leurs rôles et conditions de carrières. Un autre aspect de ce vécu conflictuel est la pression hiérarchique : là où l'enseignant-chercheur pourrait sans problème « tuer père et mère », le BIATOSS sait que la moindre erreur de sa part est sanctionnée. Les BIATOSS ont une connaissance propre du système et occupent désormais des fonctions stratégiques les situant au-delà d'un ►►

► rôle d'exécutants. La solution se situe dans une dynamique collective où ils puissent faire valoir leurs compétences, leurs savoir-faire et leur expérience. Dans les conseils, vu la place réduite que leur laisse la Loi LRU, ils vivent le rapport aux enseignants sous un angle employés – employeurs, sans perspective de collégialité. Dans l'organisation syndicale enseignante, il faut faire équipe avec les collègues BIATOSS : les enseignants ne sauraient décider seuls de modalités d'action où ceux qui payent les pots cassés seraient les BIATOSS qui les découvrirait

▼
**Les universités du secteur
 LSHS ont été longtemps
 très sous-encadrées
 en BIATOSS**
 ▲

sans y avoir été associés (examens.). Il faut donc se battre pour que les BIATOSS aient des qualifications reconnues avec les moyens de se former et d'accomplir la tota-

lité de leurs responsabilités. Que dans la communauté universitaire, ils soient associés non seulement comme partenaires, mais comme membres à part entière du collectif de direction de l'université, dans leurs rôles spécifiques. Que l'université soit leur chose, et que l'on cesse de les voir comme des exécutants sans voix au chapitre. ●

1. Le CNRS y est nettement moins implanté qu'ailleurs et divers avantages relevant des ITA n'y ont pas cours.
2. Lettres, Sciences Humaines et Sociales.

Administrer une composante...

→ *entretien avec Christine Gravé
 ITRF, Sciences et technologie, Paris 12*

C'est sur le périmètre des formations et de la recherche que se manifeste le gouffre entre les responsabilités des BIATOSS et leur condition.

Gérard Lauton : *L'image des BIATOSS est encore pour certains celle d'exécutants chargés de tâches parcellaires sans rôle de conception. Cela va de pair avec des échelles indiciaires oubliées de l'évolution des métiers. Comment en sortir ?*

Christine Gravé : Comment changer le regard sur les BIATOS ? Il faut une vraie politique de repyramidage des postes lié à la fonction et au métier. Il faut savoir que dans un même grade, « *adjoint technique* » par exemple, il y a des personnes qui assument des fonctions très différentes avec parfois une technicité complexe comme la modélisation du LMD sur APOGÉE, et qui touchent le même salaire qu'une personne à l'accueil ou qui est appa-riteur. Il ne faut plus parler en catégorie A B ou C, cela ne ressemble à rien. Nous devons réfléchir à des promotions internes par des examens professionnels qui permettraient aux agents qui s'investissent de pouvoir évoluer dans la carrière. Le système des avancements ou des concours n'est plus et pas adapté aux compétences nécessaires sur le terrain et n'encourage pas l'investissement. Il existe un référentiel des métiers de l'enseignement supérieur qui est bien fait, même si le métier de scolarité n'y figure toujours pas. Ce sont les incohérences du système. Pourquoi ne pas se baser sur ce référentiel afin de créer de la promotion interne pour encourager et rémunérer selon des salaires correspondant aux compétences exigées au quotidien ? Paradoxe : nous utilisons ce référentiel pour composer nos fiches de poste, et décrire nos besoins en compétences, mais pas pour les salaires. On fonctionne complètement à l'envers ; ce ne serait pas accepté dans le privé !

Il n'existe pratiquement plus de mission d'exécutant. Il est demandé aux agents de



Scolarité : l'un des métiers les plus difficiles de l'université

prendre des initiatives, d'être des personnes ressources, de prendre des responsabilités avec une charge de travail importante et une grande amplitude horaire pour 1 050 euros net par mois. Comment faire quand un personnel encadre parfois 9 personnes dans son équipe et gagne 1 700 euros dans un des métiers les plus difficiles ?

G. L. : *Manque de moyens, poids des habitudes, frictions inter-catégorielles, surcharges de travail... comment relever le défi de relations de travail constructives ?*

C. G. : On ne peut parler du poids des habitudes car on ne cesse d'avoir des réformes et des projets d'établissements. Il faudrait au contraire faire des priorités afin de mener à bien les choses : avoir le temps de les analyser, de les améliorer, de faire des propositions d'évolution. Nous n'avons pas cette possibilité. Exemple : nous passons au LMD

▼
**On demande à des agents
 de prendre des initiatives,
 d'être une personne ressource...
 pour 1 050 euros net !**
 ▲

2 sans avoir analysé le 1, tout en faisant des contrats pédagogiques aux étudiants (L2 et L3) pour qu'ils puissent s'y retrouver. On ne pense pas assez à l'étudiant qui est là pour poursuivre ses études et à qui on change sans cesse les procédures. Or, il ne s'adresse qu'à un seul service, la scolarité, qui doit assumer à la fois la charge de travail administratif et pédagogique et l'accueillir pour lui expliquer. Le métier de scolarité, qui intègre les applications directes des réformes pédagogiques, est l'un des plus difficiles de l'université : charge de travail, responsabilité, amplitude horaire et technicité par rapport au logiciel. Parler du *poids des habitudes* donne une image très négative de nos métiers alors que nous ne cessons de réorganiser les missions et méthodes de travail pour faire face aux chantiers, aux réformes, aux nouvelles procédures ? La *surcharge de travail* est considérable selon les secteurs d'activités et les périodes ; pas forcément toute l'année, mais les pics sont de plus en plus denses. Le système des primes pour surcharge de travail est aujourd'hui plafonné à douze jours pour un forfait de 60 €/jour. Comment faire avec des personnes ayant 180 heures, voire plus par an, et des congés non pris à cause des contraintes de travail ? Les IATOS demandent depuis plusieurs années une pointeuse pour faire valoir le temps réel de travail. Si l'on ne devait travailler que 35 heures, on verrait très rapidement l'université ne plus pouvoir fonctionner. Il serait bon de le tester une fois pour se rendre compte de la réalité. L'université fonctionne grâce à l'investissement des personnels (enseignants et IATOS) qui sont consciencieux et responsables bien plus qu'on ne le pense au sein de notre institution. ●

ASU — ITRF — Bibliothèques

Cette page présente les indices : début, milieu, fin de carrière des diverses catégories de BIATOSS (ASU, ITRF, Bibliothèques) brut + nouveau majoré (I.N.M.), durée moyenne cumulée (D.M.C.) avant passage au suivant.

Vu la grille au 1^{er} octobre 2008, un I.N.M. 290 correspond à 1 060,28 € net (zone 3, MGEN déduite).

Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.	Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
Catégorie C							
Adjoint Adm., Adjoint Tech. Magasinier 2^oCl Ech.3				Adj. Adm., Adjoint Tech. Magasinier Princ. 2^oCl Ech.5			
1er	281	280	1	1er	280	280	1
5e	314	303	14	5e	347	360	14
10e	384	336	30	10e	427	379	30
15e	384	365	-	15e	445	392	-
Adjoint Adm., Adjoint Tech. Magasinier 1^oCl Ech.4				Adj. Adm., Adj. Tech. Magasinier Princ. 1^oCl Ech.6			
1er	287	280	1	1er	313	324	2
5e	323	315	14	5e	384	384	14
10e	382	352	30	10e	424	415	30
15e	400	368	-	15e	498	470	(Tech)

ASU			
Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
Secrétariat d'Adm. (SABTES)			
Cl. Normale			
1er	308	277	1
5e	418	370	15
10e	510	438	30
15e	514	480	-
Cl. Supérieure			
1er	396	358	1,6
5e	496	420	11
10e	579	499	30
Cl. Exceptionnelle			
1er	429	377	2
5e	518	446	10
10e	580	490	30
15e	612	514	-
Attaché d'Adm. (AAENES)			
ADVENES			
1er	376	346	1
5e	448	431	0,5
10e	559	526	20,5
15e	601	658	-
AAVENES			
1er	404	434	1
5e	472	540	5
10e	578	648	18
15e	638	760	-

ITRF			
Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
Catégorie B			
Technicien Tech. Fonction			
Cl. Normale			
1er	308	297	1
5e	418	370	15
10e	510	438	30
15e	514	480	-
Cl. Supérieure			
1er	396	358	1,6
5e	496	420	11
10e	579	499	30
Cl. Exceptionnelle			
1er	429	377	2
5e	518	446	10
10e	580	490	30
15e	612	514	-
Assistant Ingénieur			
1er	386	338	1
7e	411	440	1
13e	648	638	23
14e	660	651	-

BIBLIOTHÈQUES			
Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
Catégorie B			
Assistant des Bibliothèques			
Cl. Normale			
1er	308	297	1
5e	418	370	15
10e	510	438	30
15e	514	480	-
Cl. Supérieure			
1er	396	358	1,6
5e	496	420	11
10e	579	499	30
Cl. Exceptionnelle			
1er	429	377	2
5e	518	446	10
10e	580	490	30
15e	612	514	-
Catégorie B			
Bibliothécaire Adj. Spéc.			
B.A.S. 2^oCl			
15e	626	636	1
20e	630	617	2,6
7e	420	678	18
12e	558	478	-
B.A.S. 1^oCl			
10e	440	587	2
3e	490	428	7
5e	580	478	14
3e	580	530	-
B.A.S. Hors Cl.			
15e	128	376	2
3e	490	410	5
5e	590	60	18
7e	638	634	-

Cons. d'Adm. (CASU)			
Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
Cl. Normale			
1er	326	458	1
5e	631	657	10
10e	841	638	18
11e	871	711	-
Hors Classe			
1er	652	628	1,5
5e	848	730	7
5e	865	740	-

ICE			
Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
ICE 2^oCl			
1er	418	370	1
7e	482	482	11,5
10e	721	687	21,5
15e	750	618	-
ICE 1^oCl			
1er	656	656	2
4e	780	648	8
5e	821	678	-
ICE Hors Cl.			
1er	652	696	2
3e	805	739	4
3e	835	780	6
4e	888	780	-

Catégorie A			
Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
Bibliothécaire			
1er	520	548	1
5e	688	630	14
10e	750	618	27
11e	780	672	-

Acc. Ed. Nat. Em. Sup. Rech. (AENESR)			
Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
1er	601	650	1
5e	1016	821	1,6
Avancement			
7e		A1 (821);	1
		A2 (918);	2
		A3 (983);	-

ICI			
Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
IGR 2^oCl			
2e	690	437	1,6
5e	650	650	9
10e	838	686	19
11e	874	718	-
IGR 1^oCl			
1er	701	582	3
4e	888	783	12
5e	915	821	-
IGR Hors Cl.			
1er	801	650	4
5e	916	821	5
4e		A1 (881);	9
		A2 (916);	0
		A3 (968);	-

Conservateur			
Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
Conservateur 2^oCl			
31e	416	670	1
2e	540	496	3
3e	598	530	-
Conservateur 1^oCl			
1er	616	517	1
4e	777	638	3
5e	820	638	-
Conservateur hors Cl.			
1e	731	607	1
10e	880	703	7
5e		A1 (881);	11
		A2 (916);	12
		A3 (968);	-

Conservateur Général			
Ech.	I.Brut	I.N.M.	D.M.C.
1er	831	774	0
7e	1015	721	6
3e		E1 (858);	7
		E2 (908);	9
8e		G1 (110);	0
		G3 (164);	-

Réforme de la formation des enseignants : résister à la déconstruction

→ par Sylvie PLANE, professeur université Paris IV-Sorbonne, IUFM de Paris

Alors que l'on cherche à nous imposer une mise en concurrence systématique, nous devons apporter une réponse collective et forte pour empêcher une déstructuration de l'école.

La réforme de la formation des enseignants n'est qu'une pièce dans un jeu de déconstruction. Il nous faut le dénoncer et refuser cette déconstruction programmée. Le jeu qu'on veut nous imposer repose sur la mise en concurrence. De même qu'il est prévu que les universités fonctionnent comme des entreprises en compétition les unes contre les autres, que les enseignants-chercheurs rivalisent entre eux pour obtenir des aménagements, tout est organisé pour que les différentes instances concernées par l'enseignement et la formation soient dans une situation d'antagonisme.

Le master est le lieu où ces tensions s'exercent de la manière la plus visible : tout a été fait pour mettre en rivalité les masters recherche et les masters d'enseignement, comme si la survie des uns dépendait de l'avortement des autres. C'est là un piège dans lequel nous ne tomberons pas : il nous faut réfléchir à la fois à ce qui doit entrer dans la composition d'un master pour qu'il prépare efficacement à l'enseignement, et aux moyens de préserver notre potentiel de production de savoirs, indépendamment de sa possibilité de réinvestissement immédiat dans l'enseignement ou l'industrie.

Les rivalités entre établissements universitaires, dont l'inégalité en matière de potentiel de formation d'enseignants a été accentuée par l'intégration des IUFM dans certains d'entre eux, constituent un prolongement de cette mise en concurrence. Fort heureusement, les fraternités de lutte ont suscité des rapprochements entre universités et entre IUFM et UFR, mettant ainsi à distance des antagonismes soigneusement entretenus par le ministère. Mais il nous faut maintenant aller plus loin, devenir force de proposition pour que se mette en place au sein de chaque académie une structure solide de formation ayant vocation à travailler dans un cadre interuniversitaire.

Face aux pièges de la mise en concurrence, il importe que nous ayons une réponse construite, collective et forte



pour empêcher une déstructuration de l'école. Celle-ci passerait inévitablement par la déstabilisation programmée de toutes les catégories d'enseignants selon un scénario que les réformes en cours nous donnent à voir.

Ainsi, à l'école et au collège, l'enseignement serait assuré par des professeurs des écoles et des certifiés de plus en plus fragilisés. Fragilisés parce que leurs débuts dans la profession se passeront dans des conditions très difficiles : jetés dans des classes après un concours qui n'aura pas vérifié suffisamment leur aptitude à enseigner, privés de formation professionnelle initiale, chargés d'emblée d'un lourd service d'enseignement à assurer. Fragilisés par la concurrence avec des cohortes d'étudiants prêts à accepter des emplois précaires. Fragilisés parce qu'ils s'apercevront qu'ils sont exclus de la revalorisation annoncée comme un corollaire de la mastérisation : les plus anciens parce qu'ils ne sont pas titulaires d'un master, et les nouveaux parce que – même si le master est requis pour être titularisé – le niveau de diplôme exigé pour se présenter aux nouveaux concours reste la licence et non le master...

▼
Il nous faut réfléchir
aux moyens de préserver
notre potentiel
de production de savoirs
▲

Dans les lycées et les premières années universitaires, l'enseignement sera assuré par des agrégés qui, une fois consommée la satisfaction de n'avoir en charge que ces niveaux, seront à leur tour bien vite désappointés : les établissements d'enseignement supérieurs dans lesquels ils seront admis à effectuer de lourds services deviendront des collèges universitaires privés de liens avec la recherche.

Dans les derniers cycles de quelques universités qui auront conservé les niveaux M et D, les enseignants-chercheurs, après avoir eux aussi été séduits dans un premier temps par la possibilité de n'enseigner qu'à ces niveaux, verront bientôt leur domaine se rétrécir puisqu'on n'aura plus besoin de former de chercheurs...

C'est ce monde fondé sur la dissociation, l'absence de solidarité organique et confraternelle qu'on nous prépare et que nous refusons. ●

ÉLECTION CNRS : LE SNCS RENFORCÉ

Lors de l'élection au CA du CNRS nos camarades du SNCS-FSU enregistrent une augmentation (environ 4%) de leur score.

Sous réserve d'analyse plus poussée, les convergences très fortes dans les mouvements qui ont marqué «enseignement supérieur et recherche» ces derniers mois entre SNESUP et SNCS et leur visibilité commune (souvent) dans les manifestations – y compris coordination des laboratoires en lutte – ont pu contribuer à ce bon résultat qui modifie le paysage syndical des résistances dans le sup et la recherche... et porte à de nouvelles dynamiques d'action.

À noter l'ordre des 3 seules organisations syndicales les plus représentatives est passé de 2004 à 2009 de 1 SGEN 2 SNRST-CGT 3 SNCS à 1 SNRST 2 SNCS 3 SGEN L'effondrement du SGEN est significatif tout comme le progrès de l'UNSA (qui ne parvient cependant pas à avoir un siège).

Les rapports Apparou et Descoings : réforme du lycée et entrée en premier cycle universitaire

→ par Marc Champesme, secrétaire national & Alain Policar, membre de la CA

Des points de convergence très significatifs des présupposés qui ont guidé les rapporteurs.

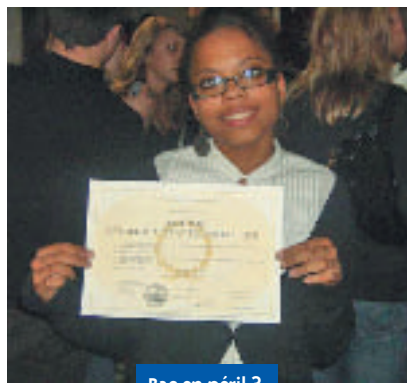
Si l'ampleur des changements préconisés par les deux rapports varie de manière importante, les points de convergences sont très significatifs des présupposés qui ont guidé leurs écritures : silence total sur les effets attendus de la réforme de la formation des enseignants, pourtant présentée par ailleurs comme essentielle ; silence aussi sur des mesures qui permettraient de démocratiser davantage les études ; rôle central dévolu à l'orientation dont l'insuffisance est présentée comme la cause majeure de l'échec des élèves et étudiants. Les deux rapports reprennent en cela nombre de mesures déjà préconisées dans le rapport St-Girons, avec un développement de dispositifs contraignants d'orientation de plus en plus précocité au lycée ; un *a priori* idéologique clair s'opposant à toute augmentation des moyens budgétaires, tout en formulant des propositions susceptibles de les réduire comme, par exemple, la diminution des horaires d'enseignement des élèves sous couvert d'habillage pédagogique.

Alors que le champ concerné par le rapport Descoings se limite au lycée et écarte des propositions qui avaient été refusées largement par les collègues comme la semestrialisation ou la modularisation, le rapport Apparou étend sa réflexion à l'enseignement supérieur sans avoir pris le temps de consulter les organisations représentatives des enseignants du supérieur.

L'idée essentielle de ce dernier rapport est de concevoir le lycée comme une étape intermédiaire, préparant la très grande majorité de ses élèves à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur, « l'élévation du niveau de qualification de notre pays constituant un impératif économique, social et politique ». Dans cette perspective qui doit conduire 50 % d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, « la nouvelle seconde », plutôt que d'effectuer un tri doit être une véritable année de détermination avec un tronc commun (français, mathématiques, histoire/géographie, langue vivante 1,

langue vivante 2, sciences expérimentales, sports) et quatre modules de spécialisation (deux au choix, deux obligatoires : « la découverte SES » et « la découverte technologie »). Quant au cycle Terminal (Première et Terminale), il est pensé comme un temps de spécialisation progressive.

L'horaire du lycéen doit être limité à trente-cinq heures par semaine. Cette nouvelle organisation du temps scolaire doit autoriser une refonte des programmes, favorisant le recours à des points de convergence entre les disciplines. Il s'agit de trouver les moyens de diviser par deux, en raison de leur coût, les redoublements. Dans le même esprit, des stages de quinze jours pendant les vacances de février pour les élèves voulant passer par exemple de la filière géné-



Bac en péril ?

rale à la technologique sont envisagés. L'objectif implicite est clairement ici de réaliser de substantielles économies. La réforme du baccalauréat (pour 2012) est analysée comme inséparable de la rénovation du lycée. Le caractère d'examen national est néanmoins réaffirmé, tout en prévoyant un contrôle en cours de formation pour certaines matières.

UN TRÈS LARGE REJET DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

Parmi les propositions du rapport Apparou pour l'enseignement supérieur, certaines convergent avec celles des auteurs du « Manifeste pour la refondation de l'université ».

C'est ainsi qu'est reprise l'idée d'une première année de licence déspecialisée

Le rapport Apparou réactualise l'idée de « collèges universitaires » et d'un système d'enseignement supérieur à deux vitesses réservant le cycle master-doctorat à un nombre très restreint d'universités dites « d'excellence »

au niveau de chacun des quatre grands secteurs de formation définis dans la loi LRU, avec des agrégés pour « assurer » l'essentiel « de la formation des lycéens aux méthodes du supérieur » !

Cette proposition de propédeutique, déjà présente dans le « plan licence », est actuellement largement contestée par les collègues qui élaborent les maquettes pour la réhabilitation des formations : elle ne permet pas aux étudiants de découvrir des méthodes de travail et des matières nouvelles correspondant à leurs aspirations et renforcerait les difficultés des étudiants les plus fragiles. De plus, elle s'intègre dans le projet de constituer un cycle d'étude s'étendant de la classe de première du lycée à la troisième année de licence. Est ainsi remis sur le devant de la scène l'idée de « collèges universitaires » – très largement rejetée par la communauté universitaire – et d'un système d'enseignement supérieur à deux vitesses réservant le cycle master-doctorat à un nombre très restreint d'universités dites « d'excellence ». Il est, en outre, préconisé de « réserver 50 % des places en institut universitaire de technologie aux bacheliers technologiques et de permettre à ceux-ci de suivre, en début de première année, un sas méthodologique d'un mois pour les mettre en capacité d'affronter la concurrence exercée par les bacheliers généraux ». En outre, les deux rapports ne prévoient aucune solution pour permettre aux bacheliers professionnels de réussir à l'université.

Il faut savoir que les onze parlementaires qui ont travaillé sur ce dossier n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Les trois membres socialistes ont donc publié leur contribution en annexe. ●

SIX MOIS APRÈS LE PASSAGE AUX « RESPONSABILITÉS ET COMPÉTENCES ÉLARGIES »

Comment se porte le laboratoire francilien de la LRU ?

→ par Anne Raskine, secrétaire de section SNESUP, université Marne-la-Vallée
et Catherine Toulgoat, université Marne-la-Vallée

Le passage précipité aux RCE est concomitant de la croissance des dérives autoritaires et de l'installation d'une atmosphère de fonctionnement individuel et concurrentiel qui contribuent à affaiblir un projet atypique à la croisée des disciplines

Tant que le président n'aura pas le contrôle de l'organisation des formations, ainsi que la maîtrise de la gestion du recrutement, des carrières du personnel et du patrimoine immobilier, il sera handicapé par des tonnes de petites absurdités qui empêcheront l'université de remplir sa mission ». Voilà ce que répondait Yves Lichtenberger, alors président de l'université de Marne-la-Vallée, au *Figaro* le 1^{er} juin 2007, seulement deux semaines avant que ne soit dévoilée pour la première fois aux organisations syndicales ce qui deviendra la loi « LRU ». L'UMLV, 11 000 étudiants, créée il y a près de quinze ans à l'est de la région parisienne, est devenue (en 2007) le membre fondateur du plus petit Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur « Paris Est » réunissant, outre une seconde université (Paris 12), une grande école (ENPC⁽¹⁾) dépendant du MEEDAT⁽²⁾ et une école consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie (ESIEE⁽³⁾). En situation de sous-encadrement permanent, elle a cultivé le centralisme décisionnaire, laissant une place toute relative à la collégialité et à l'expression des organisations syndicales. C'est dans ce contexte que le passage aux « Responsabilités et Compétences Élargies » (RCE) le 1^{er} janvier 2009 a été voté sans les voix du SNESUP-MLV. En marge des RCE, l'intégration de la gestion de la masse salariale au budget global a contraint notre direction à « réussir les paies ». Présenté comme un exploit, le faible pourcentage d'erreurs pour les titulaires a masqué les retards de paiement des vacataires. Récemment, la dévolution du patrimoine à l'université, non souhaitée par l'équipe de direction, réapparaît de manière inquiétante dans nos débats.

UNE LOGIQUE CONCURRENTIELLE QUI CONDUIRA À L'APPAUVRISSMENT DURABLE DU PAYSAGE UNIVERSITAIRE

Le passage précipité aux RCE s'inscrit dans la volonté récurrente des équipes de direction de toujours être parmi les pre-

miers et de gagner quelques subsides financiers. Cette stratégie n'ayant jamais permis d'obtenir les moyens pour l'université à la hauteur de ses ambitions, d'autres ressorts sont nécessaires pour la faire fonctionner. Mutualisation des enseignements, réductions des volumes horaires de certains cours – dénoncées par certaines évaluations de l'AERES – et taille accrue des groupes de TD poussent à la baisse de la qualité de formation et à des emplois du temps aberrants.

Ces six derniers mois ont vu s'accroître des dérives autoritaires. Insidieusement, remplir ses missions ne suffit plus pour se voir justement reconnu. Les congés de



Les RCE : un monstre incontrôlable

maladies ou de maternité sont sources de suspicion. Sous couvert de rationalisation et de plus grande équité, les objectifs de la « gestion de la qualité » restent l'évaluation-sanction. Les responsables des formations sont enjoins de veiller non plus à ce que les étudiants bénéficient des enseignements prévus par les maquettes, mais à ce que les collègues aient bien fait leurs heures. Il s'installe une atmosphère de fonctionnement individuel et concurrentiel (qui va obtenir telle quotité de décharge ?), à la place d'une gestion collégiale.

Dans les laboratoires, les collègues qui ne contribuent pas efficacement à la valorisation de l'équipe sont écartés – désassociés – de leurs laboratoires et contraints de se chercher seuls une autre équipe d'accueil ! Le poids de « l'adéquation avec la politique scientifique

Sous couvert de rationalisation et de plus grande équité, les objectifs de « gestion de la qualité » restent l'évaluation-sanction

de l'UMLV » et de la « notation de l'unité de recherche » intervient pour plus de 50 % dans le classement des emplois. La précipitation avec laquelle la direction de l'université, sans lien avec les conseils, veut mettre en place l'attribution locale des « primes d'excellences » (ex PEDR) contribue à inquiéter des pans entiers de recherche.

Anticipant sur la mise en place de la modulation des services et l'attribution locale des primes, un groupe de travail « gestion du personnel et politique indemnitaire » a été envisagé avant même la publication des décrets ! Si la contestation dans les universités a empêché cette précipitation, le sujet reste d'actualité. L'application dès le 1^{er} septembre du décret EC dans sa nouvelle mouture et des compétences élargies (modulation des services, emplois CDD/CDI, régime indemnitaire sous la responsabilité du seul président), la gestion bureaucratique et brutale d'une équipe de direction isolée des collègues, la recherche permanente de gains en « ressources humaines », ne font qu'augmenter l'atmosphère de défiance à l'égard de ce mode de management et contribuent à affaiblir un projet atypique à la croisée des disciplines qui avait sa place, sans hégémonie, dans le système universitaire. Ce qui se passe à Marne la Vallée préfigure un paysage universitaire concurrentiel qui, au lieu d'assurer son développement, conduira à son appauvrissement durable. ●

1. École Nationale des Ponts et Chaussées.
2. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement Du Territoire.

3. L'école d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique.

ENTRETIEN AVEC **Michel Fize**

sociologue à l'EHESS

Il n'y a plus désormais de rupture franche entre activité professionnelle et vacances ce qui contribue à abolir le contraste entre temps libre et temps contraint.

Gérard Lauton : Peut-on envisager un impact de la crise sur les vacances des Français ?

Michel Fize : Un récent sondage dit que 56 % d'entre eux ne partiront pas ! Quant aux autres, ce sera le plus souvent moins loin, moins cher, moins longtemps... plutôt en famille. On va voir se reconstituer des tribus familiales un peu oubliées, chez celui ou celle qui peut accueillir, avec un regain pour la chambre d'hôte. Certains opteront aussi pour l'étranger de proximité, quitte à saisir au vol une offre de dernière minute d'un opérateur.

G. L. : Dans ce contexte, y a-t-il des modifications dans le rapport entre le temps des vacances et le temps du travail ?

M. F. : On ne sent pas cette année l'avènement d'une rupture franche entre temps d'activité et temps de vacances. C'en est fini pour beaucoup du mois d'août mythique préparé très en amont pour un « ailleurs » et un « autrement », hors de tout souci. Sous l'effet de la crise, on risque de se contenter d'une petite revigoration de l'âme plus que d'une coupure. La tendance à disséminer plusieurs haltes au cours de l'année contribue à abolir le contraste entre temps libre et temps contraint. Le chômage technique est un douloureux intermédiaire. Il y a quelques décennies déjà, Joffre Dumazedier observait un moindre intérêt pour le travail sous l'empire de la sphère des loisirs. Aujourd'hui, le temps du loisir grignoté par la sphère du travail en raison du téléphone et de l'internet. Je continue mon travail dans d'autres conditions. Les nouveaux outils de communication arrivent mon travail dans ma vie quotidienne à moins que je ne décide de couper tout contact. Paradoxalement, dans la société dépeinte par Norbert Elias bien avant que ces outils n'existent, les individus étaient très reliés entre eux. Ils sont nombreux à se vivre aujourd'hui comme atomisés, chacun devant affronter des tranches de solitude, quitte à s'accrocher à une activité au lieu de s'adonner à la fantaisie de l'improvisation et de se laisser habiter par les rythmes et les mystères d'un lieu de villégiature. Une piste de ski bondée fait parfois figure de « métro blanc » dont le tire-fesses serait le quai... Nombreux sont ceux qui ont besoin de garder pendant leurs vacances les postures d'une activité.



▼
**Dans une société angoissée
 comme la nôtre, il n'est pas rare
 de trouver dans le travail
 une valeur thérapeutique**
 ▲

Dans une société angoissée comme la nôtre, il n'est pas rare non plus de trouver dans le travail une valeur thérapeutique, voire de sombrer dans une sorte d'addiction au travail.

G. L. : Et pourtant il y a une aspiration au dépaysement, à la rupture d'avec le quotidien ?

M. F. : La tradition du dépaysement est vivace. On se préparerait à une grande coupure pour échapper à la grisaille du quotidien et aussi par curiosité culturelle, pour voir de près d'autres facettes du monde : dimension fascinante de l'ailleurs différent. Les jeunes projetant une grande virée, voire un départ d'un an loin du foyer familial sont dans l'esprit mondialiste et savent se jouer des frontières. Cela peut participer pour eux du rite initiatique, du projet de « grande défonce » avant d'affronter la vie active. C'est sans doute aussi une certaine ivresse à l'idée de vivre de l'inhabituel, l'attrait d'épisodes sexuels inattendus, le désir d'une certaine transgression rompant avec l'étouffement de l'ordre établi et des contraintes du quotidien. Sans aller jusqu'à un tel projet de pause radicale, on est le plus souvent passé du

projet de vacances « au menu » à celui d'une période de ressourcement « à la carte ». Si le voyage au long cours est l'apanage de privilégiés, il demeure comme un rêve secret pour beaucoup. Quant à la traversée d'une rive à l'autre de la Méditerranée pour le jeune qui « va au bled », elle procède du besoin impérieux de renouer avec ses origines, même si parfois la réalité du séjour n'est pas à la hauteur des attentes, tandis qu'il s'attachera néanmoins à la présenter au retour comme attrayante...

G. L. : Cela étant, quelles vont être les conditions de vie concrètes des étudiants et des plus jeunes pendant ces mois de juillet et d'août, en fonction notamment de leurs ressources familiales ?

M. F. : Au seuil de cet été 2009, les étudiants auront eu plus tard que d'habitude la préoccupation des examens et le souci de sauver une année universitaire rythmée par le mouvement. Pour les uns, ce sera un été besogneux afin de commencer à constituer le budget de l'année à venir, quitte à exercer comme serveur dans un bar au bord de mer, en espérant ménager du temps pour se changer les idées. Pour les autres, ce sera un été ludique afin de tirer un trait sur l'année écoulée et de reconstituer des ressources physiques et mentales avant d'affronter une année qui va demander beaucoup. Mais nombre d'entre eux alterneront les deux situations.

Enfin pour les plus jeunes, les 13-18 ans, la vogue des vacances collectives entre pairs ne se dément pas : centres de loisirs, séjours associatifs au plein air... dans une séquence qui inclut une période avec les parents, dont ils escomptent qu'elle apportera une amélioration du quotidien et nettement plus de liberté et de sorties qu'à l'accoutumée : la légèreté du temps de vacances... ●

**Propos recueillis
 par Gérard Lauton**

BIBLIOGRAPHIE

- Les adolescents (É. Cavalier bleu) ;*
- L'adolescent est une personne, Seuil ;*
- Mais qu'est ce qui passe par la tête des méchants ? Marabout ;*
- Manuel illustré à l'usage des adolescents qui ont des parents difficiles, Éd. Du Temps (septembre 2009).*

Réception d'une délégation de la Fédération des Enseignants de Norvège → par Jean-Paul Lainé



Partout nous devons affronter les mêmes politiques de désengagement de l'État.

La Fédération des Enseignants de Norvège, créée en 2002 par la réunion des principaux syndicats du primaire et du secondaire/supérieur, est la principale organisation syndicale de l'enseignement en Norvège. Forte de 135 000 adhérents (pour un pays de moins de 5 millions d'habitants), elle est la troisième force syndicale de Norvège.

Des membres de son conseil national devant se rendre à l'OCDE, Tove Hauge, membre de l'exécutif, nous a contactés afin de se tenir au courant des tenants et aboutissants des importantes luttes universitaires en France. Depuis que nous avons rejoint l'Internationale de l'Éducation, nous avons participé à divers conférences et ateliers au cours desquels nous avons eu l'occasion de faire connaissance avec cette organisation. À côté de la représentante du secteur, travaillant au siège à Oslo, les sept autres

▼
Nos engagements sont en congruence avec les conceptions, les analyses et les préoccupations actuelles de nos collègues
 ▲

délégués représentaient les différentes régions de la Norvège. Après avoir présenté les luttes que nous menons en France, nous avons dialogué sur la bataille idéologique et politique mondiale illustrée par les mêmes « contre-réformes » dans nos pays : désengagement de l'État, financements multiples, autonomie/concurrence, recherche financée sur programmes, enseignement réduit aux acquis et savoirs « techniques » et non critiques.

Incontestablement nos engagements sont

en congruence avec les conceptions, les analyses et les préoccupations actuelles de nos collègues. Un échange particulièrement long sur la formation des enseignants, au centre d'un grand débat entre syndicats et pouvoir et entre syndicats eux-mêmes en Norvège, a eu lieu. Leur syndicalisme ne se limitant pas étroitement aux conditions de travail, ils nous ont parlé d'une probable action d'envergure nationale sur la question des retraites : là aussi l'allongement de la durée et surtout la question de la capitalisation sont à l'ordre du jour.

Nous leur avons fait part de notre volonté d'aller vers des campagnes communes au sein de l'Union européenne comme au niveau de toute l'Europe. Nous avons convenu de garder le contact et de réfléchir notamment à un accord de solidarité comme celui conclu entre UCU du Royaume-Uni et nous. ●

Journée de rencontres européennes à Paris



Pour une autre Europe du Savoir en rupture avec la logique de compétition.

Organisée le 30 mai par le collectif Printemps 2010⁽¹⁾, cette journée débuta par un exposé introductif de Michel Blay (historien et philosophe des sciences) qui rappela l'histoire du XIII^e au XIX^e siècle de l'Europe universitaire et scientifique, au fondement d'une communauté de pensée européenne. Puis Christian Laval (sociologue, Institut de recherches de la FSU) présenta « Le nouvel ordre européen dans l'enseignement supérieur et la recherche », mettant l'accent sur la transformation du savoir (production, diffusion, fonction sociale, etc.) mis au service de la compétitivité de l'économie européenne, et devenant lui-même l'objet d'une compétition (mise en concurrence des établissements ; recherche de profits financiers).

Dans un second temps, les situations nationales du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Grèce et du Danemark ont été présentées. Les convergences dans la manière dont sont conduites les réformes dans ces pays et en France témoignent d'un projet global à l'échelle européenne (et mondiale). Toutefois, chaque pays a

▼
Actuellement la crise financière donne lieu à des projets de fermeture de départements et de licenciements
 ▲

sa démarche et son rythme propres dans la conduite de ces réformes, en fonction de son histoire, de sa culture, des résistances des étudiants et des personnels, mais aussi de son positionnement stratégique dans la nouvelle division internationale du travail.

Cecile Deer (historienne, université d'Oxford) a rappelé que, suite à une baisse des crédits, la fin des années 1980 a vu arriver en Angleterre des financements publics différenciés de la recherche en fonction d'évaluations par les pairs. Parallèlement à l'augmentation du financement sur projet avec les *Research Councils* – et bien qu'Oxford ait encore une direction collégiale – de nombreuses universités britanniques évoluent vers une

« gouvernance » managériale. Les droits d'inscription pour les étudiants sont apparus au début du XXI^e siècle. D'abord indifférenciés, ils varient aujourd'hui en fonction des universités, selon l'espoir de salaire à la sortie. Depuis 1981, les universités ont le droit de faire payer aux étudiants non européens leurs études au coût réel.

Actuellement la crise financière, qui affecte directement des universités financées pour partie par les revenus de placements financiers, donne lieu à des projets de fermeture de départements et de licenciements.

L'après-midi a été consacrée à l'émergence de mobilisations transnationales, et plus particulièrement au réseau européen qu'initie le collectif français Printemps 2010, dont le SNESUP est membre fondateur. Pour être informé sur ce réseau, ou vous y impliquer : contact@spring2010.eu. ●

(1) Attac, Fac verte, FERC Sup-CGT, Fondation sciences citoyennes, SLR, SLU, Sud éducation, étudiants, recherche, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNTRS-CGT, UNEF, UFAL

Le ministère de la Culture, 50 ans après



→ Entretien avec Philippe POIRRIER, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne, vice-président du Comité d'histoire du ministère de la Culture⁽¹⁾

Alors que l'opposition entre marché et culture était au fondement de la création de ce ministère, celui-ci est désormais confronté à un modèle de société profondément nouveau le contraignant à modifier ses modalités d'action.

Cette année, on fêtera les 50 ans de la création du ministère de la Culture. Quel bilan peut-on tirer de son action ?

La création d'un ministère, confié à André Malraux, visait essentiellement à conserver l'écrivain au sein du gouvernement. La V^e République s'inscrivait en réalité dans un long héritage marqué par trois siècles de pratiques monarchiques et impériales, républicanisées à partir de la III^e République. À la Libération, la IV^e République avait fait sien l'idéal démocratique issu du Front populaire et de la Résistance sans pour autant pérenniser un ministère. La revendication démocratique s'affiche donc dans les attendus du décret fondateur de juillet 1959 :

« Rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ». La politique culturelle s'inscrit dans la logique de l'État-providence. L'État doit jouer un rôle moteur de direction, d'impulsion et de régulation.

L'arrivée de la gauche au pouvoir au début des années 1980 conforte le ministère. L'essentiel est la rupture quantitative qui se traduit par un doublement de son budget. De plus, Jack Lang, qui bénéficie du soutien de François Mitterrand, sait incarner ce changement d'échelle. Le décret de 1982 traduit une volonté de démocratie culturelle. Tous les secteurs de la politique culturelle (la création davantage que le patrimoine) bénéficient de ces accroissements quantitatifs, et de ces ruptures qualitatives. À partir des années 1990, le référentiel qui gouverne les missions du ministère de la Culture enregistre un nouvel infléchissement significatif : la défense de l'« exception culturelle » – bientôt rebaptisée « diversité culturelle » – estompe de plus en plus la référence à la démocratisation des pratiques culturelles. L'action du ministère de la Culture a permis de maintenir une vie artistique non réductible aux seules lois du marché, et de faire fonctionner un réseau plus riche d'institutions culturelles sur l'ensemble du territoire. Le ministère, principal opérateur culturel de l'État, se substitue à une demande trop restreinte pour soutenir la production artistique dans les domaines considérés comme les plus légitimes. Il est aussi le garant de la conservation et de la transmission des artefacts culturels dans les secteurs patrimoniaux. De plus, le ministère de la Culture intervient dans les secteurs dominés par les industries culturelles afin de défendre des artistes et des recherches esthétiques sous la forme d'une régulation de marchés soumis aux règles d'un marché de masse.



L'onde de choc des idéaux du Front populaire et de la Résistance

▼

La forte légitimité de l'intervention de l'État, le poids des grandes institutions culturelles, la relation étroite avec les professionnels de la culture confèrent au modèle français une singularité au regard de la plupart des démocraties libérales

▲

La forte légitimité de l'intervention de l'État, inscrite dans le cadre d'une République émancipatrice, le poids des grandes institutions culturelles, la relation étroite avec les professionnels de la culture confèrent au modèle français une singularité au regard de la plupart des démocraties libérales. L'intervention de l'État, largement acceptée par l'opinion publique, est relayée, depuis les années 1970, par les collectivités locales.

L'heure n'est pourtant plus à l'esprit de mission, fondé sur un militantisme que partageait la majorité des acteurs de la culture. Le ministère se présente de plus en plus comme une administration de gestion qui assume des missions de régulation, d'orientation, de conseil et d'expertise.

Quels sont les grands défis auxquels le ministère de la Culture doit aujourd'hui faire face ?

À la suite de l'élection de Nicolas Sarkozy, Christine Albanel a engagé le ministère sur le chemin de la « réforme de l'État », alors que le chef de l'État accorde un intérêt peu soutenu aux questions culturelles. Il s'agit de répondre aux enjeux liés à la « révolution numérique ».

La révision de la politique des industries culturelles s'impose comme une priorité. Le ministère a renoncé à l'opposition de principe entre marché et culture qui a longtemps fondé son action : c'est une véritable « révolution ». De surcroît, le ministère de la Culture est confronté au nouveau modèle culturel de la société française. La reconnaissance sociale du pluralisme culturel, l'importance accrue des industries culturelles dans le cadre de la globalisation, et la territorialisation croissante – sous la forme dominante de la métropolisation – des politiques publiques sont autant de défis pour un ministère qui a toujours eu des difficultés à assumer des missions transversales. L'enjeu essentiel – au-delà même de la survie de la structure ministérielle – est celui du rôle de l'État, par rapport aux autres collectivités publiques et aux acteurs du marché, dans la régulation du paysage culturel. La question est politique, au sens noble du terme, et participe de la définition d'un modèle de société. ●

Propos recueillis par Latifa Rochdi

1. Philippe Poirrier a notamment publié *L'État et la culture en France* (Paris, Le Livre de Poche, 2006), *Les politiques culturelles en France* (Paris, La Documentation française, 2002).

La conjoncture économique et sociale en 2009

→ *entretien avec Pierre Duharcourt*
professeur des universités, membre du Conseil Économique et Social

Représentant la FSU au Conseil économique et social notre ami Pierre Duharcourt a, depuis plusieurs années, la responsabilité du rapport sur la conjoncture économique et sociale. Y sont présentées des mesures fortes pour conjurer les effets du séisme économique et social qui ébranle le monde. Sont préconisées une autre répartition des revenus du travail et du capital et une autre politique fiscale.

Le rapport sur « la conjoncture économique et sociale en 2009 » du CSE porte un diagnostic sur la nature de la crise actuelle : qu'est-ce qui la caractérise ?

Le rapport souligne que, loin d'être seulement conjoncturelle, la crise actuelle résulte de l'éclatement de contradictions nouvelles dans la mondialisation : croissance reposant sur le gonflement de l'endettement, montée des pays émergents et transformation de la division internationale du travail, nécessité de faire face aux exigences d'un développement durable. La crise financière elle-même s'intègre dans une crise structurelle de l'ensemble de l'économie mondiale, dominée par une logique visant la « création de valeur » pour l'actionnaire. Cette crise traduit les déséquilibres résultant d'un double processus : d'une part, un partage des richesses créées plus défavorable aux salaires et une distribution des salaires de plus en plus inégalitaire ; d'autre part, une affectation des profits des sociétés qui privilégie la distribution de dividendes au détriment de l'investissement productif. Désormais, la crainte de la « stagflation » (provoquée il y a deux ans par la flambée des matières premières) fait place à celle de la « déflation ». La pérennité d'une reprise éventuelle est conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels modifiant le mode de croissance antérieur.

L'intérêt du rapport, c'est de distinguer et de décliner des mesures à mettre en œuvre pour combattre la crise à trois niveaux : international, européen, national. Quelles sont, pour chacun d'entre eux, les mesures-phare ?

En fait, il y a une double articulation : dans l'espace et dans le temps. D'une part, la France ne doit pas négliger ses propres marges de manœuvre pour soutenir l'activité, renforcer le dynamisme économique et la cohésion sociale. Mais elle doit agir pour la mise



L'apport d'un universitaire attaché aux valeurs de justice et de solidarité

© CSESE

en œuvre de réponses européennes et mondiales. Les réponses européennes ont été dominées par le réflexe du « chacun pour soi ». L'avis demande au niveau mondial d'amplifier les mesures de relance, d'aller au-delà des engagements du G20 de Londres (en matière de régulation, de contrôle des fonds spéculatifs et de lutte contre les paradis fiscaux), de réformer le système monétaire international, de ne pas limiter la concertation à la sphère du G20. La coordination des mesures de relance au niveau mondial devrait intégrer les exigences de l'aide au développement. Les investissements pour un mode de développement plus durable représentent une opportunité considérable pour le soutien de l'activité tout en préparant l'avenir. D'autre part, les mesures de soutien de l'activité doivent s'intégrer dans une vision à long terme. Pour éviter que les politiques menées contribuent à renouveler les déséquilibres à l'origine de la crise, elles doivent être accompagnées de transformations structurelles nécessaires, et viser notamment à

réduire les inégalités dans chaque pays et au niveau mondial et à remédier aux déséquilibres profonds des échanges internationaux. Pour assumer le coût de cette crise sans faire payer ses victimes, l'avis attire l'attention sur le caractère inéluctable d'une hausse des prélèvements obligatoires, fiscaux et sociaux, dans le cadre d'une réforme de leur structure contribuant à la réduction des inégalités et encourageant l'emploi et l'investissement productif.

En séance plénière du CES, ce rapport a été adopté très majoritairement. Quels ont été les votes et leurs motivations ?

Il y a de deux votes. En section, a été adopté sans opposition un rapport qui affirme qu'il s'agit d'une crise mondiale du capitalisme appelant de profonds changements de structure. Les choses ont changé avec l'avis, qui seul est soumis en plénière. La bataille a été rude pour ce qui concerne la politique française.

L'avis demande un rééquilibrage de la relance par le soutien du pouvoir d'achat, qui devrait porter sur des mesures salariales et une sécurisation des emplois, des parcours professionnels et des revenus. Il ajoute que l'assainissement rapide des finances publiques passe par une augmentation des prélèvements obligatoires confortant leur progressivité. Il estime alors nécessaire une révision du barème de l'impôt sur le revenu et, en particulier, l'instauration d'une tranche supplémentaire au taux de 50 %. Dans le même esprit, il souhaite l'abolition du bouclier fiscal au-delà d'un certain montant de revenus.

Ces propositions se sont heurtées à l'opposition des entreprises privées et d'une partie des entreprises publiques. L'avis a été adopté par 137 pour, 30 contre et 29 abstentions (CGC, artisanat, professions libérales, coopération). ●

Propos recueillis par François Bouillon

1^{ÈRE} SOLUTION DE GESTION DE PLANNING ANNUEL



**NOUVELLE VERSION
2009
DISPONIBLE SUR
NOTRE SITE**

C'est toujours plus facile avec HYPERPLANNING

Rapide à mettre en œuvre, agréable à utiliser, Hyperplanning est incollable en matière de planning et les garantit sans erreurs. Du CFA à l'université, de l'élaboration à la modification de dernière minute, il a radicalement changé les conditions de travail de ses utilisateurs.



**HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL
INDEX-EDUCATION.COM**